

# Commission Départementale du Statut des Educateurs



Date de la réunion : VENDREDI 15 AVRIL 2022  
N° de réunion : 2022/2

**Animateur :** Christian PORNIN

**Présents :** Farid GUERFI (Comité directeur), Mathieu PASQUIER,

**Excusé :** Gérard DELORME (Comité directeur), Patrick CHAUVET

- **Courriers de la commission de Discipline « Jeunes »**

Extrait du procès-verbal de la séance de la commission de discipline « JEUNES » du 15.02.2022.

**DOSSIER n°35-2 du 15/02/2022**

**CHAMPIONNAT U16 D1**

**Match n°23433533 du 23/01/2022**

**GARENNE COLOMBES 1/COLOMBIENNE FOOT 1**

**La commission prend note et tient à rappeler à tous les clubs :**

**L'article 128 des RG de la FFF : « Est considéré comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. En cas d'absence d'officiel désigné toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitres est également considérée comme tel. Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve du contraire. »**

Extrait du procès-verbal de la séance de la commission des Statuts et Règlements du 24.03.2022.

**DOSSIER N°118-2**

**CHAMPIONNAT U16 D1**

**Match n°23433582 du 06/02/2022**

**CLICHY/SEINE US 1 / GENNEVILLIERS CSM 1**

**La commission prend note en regrettant les faits évoqués.**

## **La commission rappelle aux clubs l'article :**

**11.3.4** - Les clubs disputant le Championnat Seniors de Régional 1 et régional 2 ont pour régulariser leur situation un délai de trente jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat. Ce délai est de 60 jours pour les autres Championnats visés à l'alinéa 3.1 ci-dessus.

**Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous.**

.....

**11.3.6** - Pour l'application de la sanction sportive visée à l'alinéa 3.4 ci-dessus, la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football procède de la manière suivante :  
- envoi d'un courrier électronique avec accusé de réception ou d'une lettre recommandée avec avis de réception au club l'avisant de l'irrégularité constatée de sa situation.  
- A partir de la date de présentation de la mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ou par lettre recommandée avec avis de réception, envoyé(e) à l'expiration du délai de 60 jours (30 jours francs pour les clubs disputant le Championnat Seniors de régional 1 et régional 2), la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football transmet à la Commission d'Organisation compétente pour amputation d'un point par match disputé en situation irrégulière. Par contre les amendes sont perçues sans formalité préalable par le Service Financier.

**La commission remercie les clubs présents lors de la réunion de remise des « tour de cou » pour identifier et valoriser la fonction de l'éducateur.**

## **D1 Seniors Diplôme requis : CFF3 ou Animateur sénior**

**ES NANTERRE : 1<sup>er</sup> RAPPEL**

L'éducateur désigné est M. Vincent GURAS dans un courrier du club du 26 novembre 2021.

Sur les feuilles des matchs de 2022, l'éducateur inscrit sur la feuille de match est M. Badis LEBIHI, M. Vincent GURAS apparaissant comme dirigeant. La commission demande au club de l'ES NANTERRE de lui en fournir des explications.

L'éducateur désigné par le club doit être présent sur la feuille de match en sa qualité d'éducateur avec le badge « tour de cou » qui lui a été fourni.

## **D1 U18 Diplôme requis : CFF3 ou Initiateur 2**

**GARENNE COLOMBES AF :**

13/02/2022 : Absence MATHIEU Luc, présence de Bernard FERGAN, titulaire du diplôme requis

20/02/2022 : Absence MATHIEU Luc, présence de Sébastien PENDOLA, titulaire du diplôme requis

**ISSY LES MOULINEAUX :**

13/02/2022 : Nadir KHALFALLAH est l'éducateur désigné, Présence sur le banc de M. FERHANE Yacine qui possède le diplôme requis

13/03/2022 : Nadir KHALFALLAH est l'éducateur désigné, Présence sur le banc de M. FERHANE Yacine qui possède le diplôme requis

19/03/2022 Nadir KHALFALLAH est l'éducateur désigné, Présence sur le banc de M. DIBATERE Osmane qui ne possède aucun diplôme d'éducateur

03/04/2022 Nadir KHALFALLAH est l'éducateur désigné, Présence sur le banc de M. FERHANE Yacine qui possède le diplôme requis

10/04/2022 Nadir KHALFALLAH est l'éducateur désigné, Présence sur le banc de M. DIBATERE Osmane qui ne possède aucun diplôme d'éducateur

#### **NANTERRE ES :**

13/02/2022 : Absence de Stéphane GODAILLER, présence sur le banc de Ousmane DIABY, titulaire du diplôme requis

13/03/2022: Absence de Stéphane GODAILLER, présence sur le banc de Vincent GURAS, titulaire du diplôme requis

19/03/2022 : Absence de Stéphane GODAILLER, présence sur le banc de Ousmane DIABY, titulaire du diplôme requis

02/04/2022 : Absence de Stéphane GODAILLER, présence sur le banc de Ousmane DIABY, titulaire du diplôme requis

10/04/2022 : Absence de Stéphane GODAILLER, présence sur le banc de Ousmane DIABY, titulaire du diplôme requis

#### **ST CLOUD :**

06/03/2022: Absence de Nabil BELAHCENE, présence sur le banc de Sébastien MOREAU qui possède le diplôme requis

#### **PUTEAUX CSM :**

13/02/2022: Absence de Stéphane MORANT WUTA, présence sur le banc de Nabil SLAMA titulaire du diplôme requis

13/03/2022: Absence de Stéphane MORANT WUTA, présence sur le banc de Nabil SLAMA titulaire du diplôme requis

19/03/2022: Absence de Stéphane MORANT WUTA, présence sur le banc de Nabil SLAMA titulaire du diplôme requis

02/04/2022 Absence de Stéphane MORANT WUTA, présence sur le banc de Nabil SLAMA titulaire du diplôme requis

10/04/2022: Absence de Stéphane MORANT WUTA, présence sur le banc de Nabil SLAMA titulaire du diplôme requis

#### **ACBB :**

02/04/2022. Absence de l'équipe de l'ACBB sur le terrain

#### **NEUILLY OLYMPIQUE :**

20/02/2022 : Absence de Franck MORVILLE, Présence sur le banc de Salim EL BATAH, qui possède le diplôme requis.

#### **PLESSIS ROBINSON :**

02/04/2022 : Absence de Baptiste LE NER, Présence sur le banc de Mickael TIPVEAU qui possède le diplôme requis.

## **D1 U16 Diplôme requis : CFF3 ou Initiateur 2**

### **CLICHY SUR SEINE**

J12 du 3 avril : Absence de l'éducateur désigné Iles BOUJERFAOUI. Présence sur le banc de Alexandre GROUALLE qui possède le diplôme requis.

J16 du 10 avril : Absence de l'éducateur désigné Iles BOUJERFAOUI. Présence sur le banc de Alexandre GROUALLE qui possède le diplôme requis.

### **AF GARENNE COLOMBES :**

J13 du 20 mars : Absence de l'éducateur désigné Mamadou KANOUTE. Présence sur le banc de Fayçal KRIKEB qui possède le diplôme requis.

### **RUEIL MALMAISON :**

J13 du 20 mars : Absence de l'éducateur désigné Benoit DUCATEL. Présence sur le banc de Oumar THIMBO qui possède le diplôme requis.

J14 du 13 mars : Absence de l'éducateur désigné Benoit DUCATEL. Présence sur le banc de Jean Guy GUERIN qui ne possède pas le diplôme requis.

## **D1 U14 : Diplôme requis : CFF2 ou Initiateur 2**

### **CSM GENNEVILLIERS :**

J8 du 12 décembre : Absence de Amar KODAD Présence sur le banc de Marwane BOUOUNI possédant le diplôme requis

### **ANTONY SPORT EVOLUTION :**

12/02/2022 : Absence de Mohamed DAOUD, Présence sur le banc de M. GRANDVAUX Jean Philippe qui ne possède pas de diplôme d'éducateur.

### **AC BOULOGNE BILLANCOURT :**

12/02/2022 : Absence de M. WAENGENE Hoe, éducateur désigné. Présence de M. Guillaume MARIE CALIXTE sur le banc qui ne possède pas le diplôme requis. (Module U19)

Prochaine réunion de la Commission fixée au **MARDI 31 MAI à 10H00 AU DISTRICT 92**

Le secrétaire de séance  
Mathieu PASQUIER

L'animateur  
Christian PORNIN